



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018**

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 14 décembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS  
ET ASSIMILES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE -  
ANNEE 2017 - POUR LES 6 TERRITOIRES**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie ..... Procuration  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony ..... Procuration à partir de la question n° 02  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne ..... Procuration  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia  
PARLANI René  
IDDIR Chérifa  
TOUAT Didier ..... Procuration  
SEMENZIN Véronique ..... Procuration  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline ..... Absente  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice ..... Procuration  
MARTINEZ Karine ..... Procuration  
RIGAUD Hervé  
AMIC Bruno ..... Procuration jusqu'à la question n° 10  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio  
BLANGERO Maryse ..... Absente  
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 25 jusqu'à la question 02, puis 24 jusqu'à la question n° 10, puis 25  
à partir de la question n° 11.

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 02, puis 08 jusqu'à la question n° 10, puis 07  
à partir de la question n° 11

Absents à la séance : 10  
Absents à la séance le vendredi 20 décembre 2018 - Délibération n° 10 - Secteur Environnement -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017 et concernant les six territoires a été transmis à la ville le 27 Novembre 2018.

Conformément à l'article L 2224-5 du C.G.C.T., ce rapport est mis à la disposition des usagers, des élus et des administrations.

Il est proposé d'en prendre acte par la présente délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, prend acte du rapport, l'adopte et le convertit en délibération,

### DECIDE :

**ARTICLE UNIQUE** : De reconnaître que chacun des Conseillers Municipaux a été destinataire, avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la métropole Aix-Marseille-Provence concernant les six territoires pour l'année 2017.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

28 DEC. 2018

AFFICHEE LE : 28 DEC. 2018

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

28 DEC. 2018